

Ecole élémentaire Terence Ridout
CONSEIL d'ECOLE n°2 / année scolaire 2013/2014
réunion du mardi 18 février 2014

présents :

Pour la Municipalité, **M Gilles Desbois**, maire / **Mme Annie Marchand**, adjointe chargée des affaires scolaires
M Jean-Paul LAMBERT, DDEN

Mme Sophie GILLET, directrice
Mmes Sandrine APOUTOU et Marion VALLET, adjointes

Représentants des parents :
Mmes Christine MATHEY et Aline RICHARD, titulaires
Mme LAGRANGE, suppléante

Excusés :
Mme TALMARD, représentante des parents d'élèves élue.

Les 2 Conseils d'école, de la maternelle et de l'élémentaire, se réunissent conjointement.

I – Bilan des différentes activités et manifestations

Les élèves de CE1-CE2 de Mme APOUTOU se sont rendus à deux reprises au cinéma AXEL pour le projet « **Ecole et Cinéma** ». Ils ont pu visionner Une vie de chat et Les vacances de Mr Hulot. Ces sorties ont été financées par la coopérative scolaire, pour la somme totale de 229,50 euros (transport + entrées).

Les élèves continuent de travailler en classe sur leur film, en lien avec le projet et iront voir un autre film au courant de l'année.

Les élèves de cycle 3 (CE2-CM1-CM2) se sont rendus à Chalon sur Saône le lundi 2 décembre afin de visiter une partie du **musée Denon** et de profiter de la **patinoire** installée place de Beaune pour les fêtes de fin d'année. Le grand Chalon a pris en charge l'intégralité du coût de la sortie.

La **fête de Noël** a eu lieu le vendredi 13 décembre. La fête a été réussie. On peut noter la difficulté à mobiliser les familles pour aider à l'organisation de la manifestation.

Le bilan financier est quasi identique à celui de l'année dernière : 865,28€ soit 519,68€ pour la coopérative de l'école élémentaire.

Le **Père Noël** est venu à l'école maternelle et pour les élèves de CP le matin du mardi 17 décembre. Il a offert à chaque élève un album de lecture, financé par la coopérative scolaire.

Les élèves des deux écoles ont assisté à un **spectacle musical** offert par la municipalité le mardi 11 février. Il s'agissait des Sons du Monde, par François Gillard.

II – Projets pour les périodes 4 et 5

Le défilé de **Carnaval** aura lieu le vendredi 14 mars. Les enfants défileront déguisés sur le même parcours que l'an dernier, avec bataille de confettis. Les parents pourront accompagner le cortège.

Les élèves de cycle 2 (CP-CE1) assisteront à un **spectacle théâtral**, le jeudi 20 mars, dans le cadre des Piccolis. Cette sortie est financée par le Grand Chalon.

Ces mêmes élèves se rendront avec la classe de Grande Section au Centre Nautique Chalonnais. Les huit séances de **piscine** sont prévues les mardis après-midis, du 7 avril au 20 juin. Des informations vous seront communiquées ultérieurement.

Le **concours de dessins** est reconduit dans le cadre de la fête du village.

Un intervenant en sport viendra encadrer des séances de **Handball**, tous les vendredis après-midis de la période 4. Ces séances sont financées par la coopérative scolaire, soit 180 € pour les trois classes. Ce cycle de handball aboutira à une rencontre entre écoles, le 24 juin, à St Marcel.

Les élèves de CE2 passeront le **permis piéton**, le mardi 18 mars.

Une proposition a été faite concernant l'organisation d'un petit spectacle de chant, en fin d'année, suivi d'un pique-nique partagé, en présence des parents. Le projet n'en est qu'au commencement et vous pouvez contacter les parents élus pour aider à son organisation.

IV - Remerciements, demandes de travaux et d'équipements

L'équipe enseignante tient à remercier la municipalité pour la mise à disposition de la salle des fêtes lors de la fête de fin d'année, ainsi que pour le spectacle musical offert aux écoles.

Il a été demandé que les salles de classe soient repeintes.

Les demandes de crédits et d'équipement ont été faites au mois de janvier. En plus de la reconduction des crédits de l'année précédente, les enseignantes ont demandé un crédit exceptionnel pour permettre à l'école d'avoir un fond de matériel scientifique (boîtes, pots, aimants, engrenages, lampes, vivariums).

V - Questions diverses

Questions reçues par le biais des parents élus :

- Pensez-vous qu'il soit judicieux de supprimer la récréation ?

La récréation n'est jamais supprimée. Il est arrivé que certains élèves restent en classe pour des raisons de conflits mais dans ce cas, la récréation s'est faite au sein même de la classe, avec passage aux toilettes ! Parfois certains élèves terminent leur travail au début de la récréation mais celle-ci n'est pas supprimée dans sa totalité.

- Est-ce normal d'écouter de la musique alors qu'une séance de sport est programmée ?

Les questions d'ordre pédagogique n'ont pas leur place dans un conseil d'école. Nous invitons les parents à prendre contact avec la ou les enseignantes concernée(s).

- Comment allez-vous programmer les cours d'éducation physique avec l'arrivée des TAP ?

Rappelons d'abord que TAP ne signifie pas obligatoirement Activités Sportives. Pour une raison d'organisation, l'EPS sera placée sur les jours les plus longs, soit le mardi (avec possibilité d'aller en salle des fêtes) soit le jeudi. Mais les TAP, en aucun cas se substitueront aux heures d'EPS et aux disciplines décrites dans les programmes de l'Education Nationale.

- Quel est le programme d'éducation physique pour les CM1 ?

Il est le même que pour les autres classes de l'école, à savoir 4 domaines à couvrir sur l'année :

- La réalisation de performances : activités athlétiques, natation,
 - L'adaptation à différents environnements : orientation, escalade, roule et glisse, mais aussi selon les ressources locales, équitation, ski, voile, kayak, etc.
 - Les activités de coopération et d'opposition individuelle ou collective : jeux de lutte, de raquettes, jeux collectifs (traditionnels ou sportifs)
 - Les activités à visée artistique, esthétique ou expressive : danse, activités gymniques, activités de cirque. »
- De quelle manière sont prévenus les parents en cas de chute, fièvre...d'un enfant ?

S'il y a urgence, les enseignantes appellent les parents. Sinon explication aux parents à la sortie ou par le biais du cahier de liaison. Pour les blessures, un registre est rempli à chaque intervention dans la pharmacie pour le bon suivi des soins.

